

ENFANTS MALTRAITÉS : 20 cas traités par jour !

 En 2017, 7.559 enfants ont été pris en charge en Fédération Wallonie-Bruxelles

► En 2011, à Bruxelles, le cas de la petite Alicia, 3 ans, brûlée à la cigarette, lacérée au cutter et ébouillantée par l'ami de sa maman, avait marqué les esprits. Après plusieurs jours dans le coma, l'enfant s'en était sortie mais elle restera marquée à jamais, brûlée sur plus d'un tiers du corps. Jeremy Cerretti, auteur principal de ces actes de torture, écopait, en 2015 d'une peine de 25 ans de prison. L'internement avait été prononcé pour sa complice, Félícia V.

Plus récemment, en septembre 2017, deux autres bourreaux allaient être condamnés à Tournai pour torture et traitement inhumain envers le petit Brayan, 2 ans. Brûlé et frappé violemment, l'enfant gardera lui aussi des séquelles irréversibles. Sa mère a été condamnée à 12 ans de prison, son beau-père s'en est sorti avec un an de moins.

Des cas d'enfants maltraités, il y en a, hélas, des milliers en Belgique. Rien qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, les équipes des services d'aide à la Jeunesse (SAJ) et celles de protection de la Jeunesse (SPJ), ont réalisé en 2017, pas moins de 7.559 prises en charge d'enfants en raison d'une suspicion de maltraitance ou d'une maltraitance avérée. "Cela représente 20 % des jeunes pris en charge par nos services l'an dernier", confirme le ministre de l'Aide à la Jeunesse, Rachid Madrane (PS).

SUR CES 7.559 PRISES en charge, qui ne concernent donc que Bruxelles et la Wallonie, dans 64 %, il s'agit d'enfants victimes de négligence. Dans 27 %, il est question de

maltraitance physique (ou de suspicions de maltraitance physique). La maltraitance psychologique (les mineurs confrontés à la violence conjugale en font partie) touche, elle, un enfant sur cinq pris en charge par les SAJ et SPJ. Enfin, sur ces 7.559 prises en charge, 10 %, soit près de 755 cas, concernent des enfants victimes de maltraitance sexuelle.

Les enfants qui grandissent dans des environnements à risque (alcoolisme des parents, attitudes éducatives inadéquates, etc.), s'ajoutent aux catégories citées plus haut.

"Il est important de souligner que la maltraitance ne provient pas toujours d'une volonté délibérée de faire du mal à son enfant. À titre d'exemple, on considère aujourd'hui qu'un enfant témoin de violences conjugales est soumis à une forme de maltraitance psychologique. Il arrive aussi que des familles soient maltraitantes malgré elles, parce que leurs conditions de vie ou les difficultés qu'elles rencontrent les amènent à exposer leurs enfants à des négligences graves. Il est donc important de se garder de toute stigmatisation de ces familles", insiste Rachid Madrane.

Pour lui, il faut miser autant que possible sur la prévention pour éviter la multiplication des cas de maltraitance. "Raison pour laquelle le gouvernement vient également d'approuver, à mon initiative, le premier Plan de prévention triennal de la maltraitance 2018-2020", ajoute

le ministre. Un plan que nous vous détaillons ci-contre.

Nawal Bensalem



750 agents vont être formés

BRUXELLES Le ministre de l'Aide à la jeunesse Rachid Madrane vient donc, comme expliqué ci-contre, d'obtenir le feu vert pour le lancement de son plan de prévention contre la maltraitance infantile. Concrètement, le plan vise à mieux former les intervenants, en mettant à leur disposition des outils qui leur permettront d'être plus attentifs encore aux éventuelles situations de maltraitance. Mais aussi à coordonner leurs actions.

À cet effet, l'administration de l'Aide à la jeunesse a mis sur pied une formation que doivent suivre les quelque 750 agents du secteur, histoire de détenir à l'avenir "des balises cliniques communes pour mieux détecter les moindres indices d'état de danger", précise le ministre.

LA PROMOTION du service Écoute-Enfants, la ligne gratuite 103, sera également renforcée. Des campagnes de sensibilisation seront prochainement organisées à destination tant des enfants que de leurs parents.

Précisons qu'en cas de maltraitance avérée les équipes de SOS Enfants interviennent aussi. Elles dépendent de l'ONE, mais ont participé aussi à l'élaboration de ce plan, visant à une représentation cohérente de la maltraitance et de sa prévention auprès des professionnels et du grand public.

N. Ben.